

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce deuxième jour de mars 2022 (02/03/2022) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Marlène Doucet	Lucie Geoffrion	Éric Beauchamp
Émilie Doucet	Bernard Dumais	Gaétan Beauchesne

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse. Mme Sylvie Genois, greffière-trésorière, est aussi présente.

Résolution 2022-03-041 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

Appuyé par Éric Beauchamp

Et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2022.
4. Adoption des ratifications du comité de gestion du 10 février 2022.
5. Adoption des ratifications du comité de gestion du 21 février 2022.
6. Adoption des ratifications du comité de gestion du 21 février 2022, séance de 19 heures 42.
7. Présentation des comptes.
8. Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - dossier 00029336-1.
9. Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - dossier 00028960-1.
10. Renouvellement - Entente Croix-Rouge Canadienne.
11. Demande de droit de passage et autoriser l'utilisation d'un drone durant le parcours des cyclistes du Grand défi Pierre Lavoie.
12. Protocole d'entente entre le CPE-BC Les Soleils et la municipalité.
13. Mois de l'arbre et des forêts 2022.
14. Chemin du Lac Méduse.
15. Adoption du règlement 003-UR-2021 - Poules urbaines.
16. Annulation de la résolution 2022-02-036 concernant l'adoption du 2^{ième} projet du règlement d'urbanisme #004-UR-2021.
17. Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet du règlement d'urbanisme #004A-UR-2022.
18. Formation de la Combeq - Le règlement provincial transitoire pour la protection hydrique.
19. Demande de Johanne Tessier concernant une remorque stationnée sur notre terrain sans autorisation.
20. Demande de Gaston Dupuis et Julie Martel pour l'achat d'une partie de terrain appartenant à la municipalité.
21. Groupe Ultima - Renouvellement de l'assurance municipalité & camping.
22. Proposition assurances des cyberrisques.
23. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment.
24. Renouvellement COMBEQ adhésion.
25. Soumission CDEDQ (Compteurs d'eau du Québec) pour surveillance de pression en télémétrie cellulaire.
26. Varia :
 - a. Correction du règlement d'urbanisme #005-UR-2021 concernant le coût du PPCMOI. Pas de résolution.

- b. Nommer Gaétan Beauchesne représentant de la municipalité dans le dossier de la bâtisse de l'Age d'Or et à signer les documents nécessaires.
27. Période des questions.
28. Levée de l'assemblée
-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-042 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2022

Il est proposé Bernard Dumais
Appuyé par Marlène Doucet
Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2022 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-043 Adoption des ratifications du comité de gestion du 10 février 2022

Il est préposé par Gaétan Beauchesne
Appuyé par Lucie Geoffrion
Et résolu de ratifier les décisions du comité de gestion du camping contenu au procès-verbal du 10 février 2022 (résolutions 2022-02-001 à 2022-02-006 inclusivement).

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-044 Adoption des ratifications du comité de gestion du 21 février 2022

Il est préposé par Bernard Dumais
Appuyé par Éric Beauchamp
Et résolu de ratifier les décisions du comité de gestion du camping contenu au procès-verbal du 21 février 2022 (résolutions 2022-02-007 à 2022-02-008 inclusivement).

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-045 Adoption des ratifications du comité de gestion du 21 février 2022 séance de 19 heures 42

Il est préposé par Émilie Doucet
Appuyé par Gaétan Beauchesne
Et résolu de ratifier les décisions du comité de gestion du camping contenu au procès-verbal du 21 février 2022 (résolutions 2022-02-009 à 2022-02-010 inclusivement).

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-046 Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de février 2022 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Lucie Geoffrion
Appuyé par Éric Beauchamp
Et résolu que des comptes au montant 158 381.86 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée à l'unanimité-

Je soussignée, Sylvie Genois, greffière-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 158 381.86 \$ sont disponible en date du 02 mars 2022.

Sylvie Genois
Greffière-trésorière

Résolution 2022-03-047 Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - dossier 00029336-1

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition Gaétan Beauchesne, appuyée par Marlène Doucet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, approuve les dépenses de 10 000 \$ dans le dossier 00029336-1 - 35045 (4) - 2020-06-02-37, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-048 Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - dossier 00028960-1

ATTENDU que, la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition Gaétan Beauchesne, appuyée par Émilie Doucet il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, approuve les dépenses de 5 000 \$ dans le dossier 00028960-1 - 35045 (4) - 2019-11-18-44, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-049 Renouvellement - Entente Croix-Rouge Canadienne

Il est proposé par Lucie Geoffrion

Appuyé par Émilie Doucet

Et résolu ce qui suit :

- D'autoriser le paiement de la contribution annuelle 180 \$ pour l'entente des services aux sinistrés couvrant la période d'avril 2022 à mars 2022;
- D'autoriser la mairesse et directrice générale à signer l'amendement no 1 à l'entente de service aux sinistrés.
-

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-050 Demande de droit de passage et autoriser l'utilisation d'un drone durant le parcours des cyclistes du Grand défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT que le 1000 KM du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le vendredi 10 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité ;
CONSIDÉRANT que certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la municipalité de Saint-Roch de Mékinac en fait partie ;
CONSIDÉRANT que l'organisation mettra des mesures en place pour s'adapter au contexte de la pandémie de COVID-19 au moment de l'évènement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Beauchesne,
Appuyé par Marlène Doucet
Et adopté à l'unanimité par les élus :

- Que le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes du 1000 KM sur nos routes tel que prévu dans les tracés déposés;
- Que la municipalité collabore à l'activité en fournissant les bénévoles et les équipements nécessaires pour la tenue de l'évènement;
- Que la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'évènement si le contexte de la pandémie le permet au moment de l'évènement;
- Que la municipalité autorise le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire Canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

Résolution 2022-03-051 Protocole d'entente entre le CPE-BC Les Soleils et la municipalité

ATTENDU que cette entente consiste à permettre au CPE/BC les Soleils de Mékinac d'utiliser la salle communautaire de Saint-Roch-de-Mékinac en cas d'évacuation en cas d'urgence;

ATTENDU que la durée de l'utilisation de la salle peut varier selon les besoins.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
Appuyé par Émilie Doucet
Et résolu ce qui suit :

- La municipalité ne signera pas d'entente avec le CPE/BC Les Soleils;
- La municipalité ne peut s'engager à permettre l'utilisation de la salle du conseil et la salle de l'Âge d'Or est en rénovation.

1.

-Adoptée à l'unanimité -

Résolution 2022-03-052 Mois de l'arbre et des forêts

Il est proposé par Marlène Doucet
Appuyé par Lucie Geoffrion
Et résolu d'autoriser Michel Lapointe, employé aux travaux public de la municipalité, à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du MAF 2022 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-053 Chemin du Lac Méduse

ATTENDU la demande de Robert Gagné pour un support financier concernant le déneigement du chemin de La Seigneurie du Lac Méduse;
ATTENDU que ce chemin est privé;

ATTENDU que la municipalité n'entretient pas les chemins privés.
Il est proposé par Éric Beauchamp
Appuyé par Lucie Geoffrion
Et résolu de refuser la demande de Robert Gagné.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-054 Adoption du règlement 003-UR-2021 - Poules urbaines

Il est proposé par Émilie Doucet
Appuyé par Marlène Doucet
Et résolu d'adopter le règlement d'urbanisme numéro 003-UR-2021, règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 2015-07-003 (poules urbaines).

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-055 Annulation de la résolution 2022-02-036 concernant l'adoption du 2^{ième} projet du règlement d'urbanisme #004-UR-2021

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
Appuyé par Marlène Doucet
Et résolu d'annuler la résolution 2022-02-036 qui se lisait comme suit :

« **Résolution 2022-02-036** Adoption du 2^{ième} projet d'urbanisme no 004-UR-2021 modifiant les grilles des spécifications de plusieurs zones du règlement et l'urbanisme. »

-Adoptée à l'unanimité-

Bernard Dumais, conseiller par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 004A-UR-2022 modifiant les grilles des spécifications de plusieurs zones du règlement de zonage 2015-07-003;
- Dépose le premier projet de règlement numéro 004A-UR-2022 règlement modifiant les grilles des spécifications de plusieurs zones du règlement de zonage 2015-07-003.

Résolution 2022-03-056 Formation de la Combeq - Le règlement provincial transitoire pour la protection hydrique

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
Appuyé par Lucie Geoffrion
Et résolu ce qui suit :

- Autoriser Véronique Baril à suivre la formation en mode virtuel de la Combeq « Le règlement provincial transitoire pour la protection hydrique »;
- Autoriser la dépense de 350.50 \$ (taxes incluses) pour cette formation.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-057 Demande de Johanne Tessier concernant une remorque stationnée sur notre terrain sans autorisation

ATTENDU que la municipalité a fait parvenir un avis concernant une remorque stationnée sur un terrain de la municipalité;
ATTENDU que Johanne Tessier demande par courriel une autorisation à la municipalité le droit de stationner une remorque.
Il est proposé par Bernard Dumais
Appuyé par Marlène Doucet
Et résolu d'aviser Johanne Tessier de retirer la remorque du terrain de la municipalité qui a un projet d'embellissement à cet endroit.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-058 Demande de Gaston Dupuis et Julie Martel pour l'achat d'une partie de terrain appartenant à la municipalité

ATTENDU la demande de Gaston Dupuis et Julie Martel pour l'achat d'une parcelle de terrain;

ATTENDU que la demande d'achat de cette parcelle est l'emprise de la rue.

Il est proposé par Émilie Doucet

Appuyé par Marlène Dupuis

Et résolu de refuser de vendre cette parcelle de terrain et que le conseil va se déplacer pour aller visiter son terrain.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-059 Groupe Ultima - Renouvellement assurance municipalité et camping

Il est proposé par Éric Beauchamp

Appuyé par Marlène Doucet

Et résolu d'accepter le renouvellement de contrat d'assurance de la municipalité et du camping de La Municipale, assurance des municipalités.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-060 Proposition assurances des cyberrisques.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

Appuyé par Lucie Geoffrion

Et résolu que la municipalité refuse la proposition assurance des cyberrisques de La Mutuelle des municipalités du Québec.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-061 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment

Il est proposé par Marlène Doucet

Appuyé par Émilie Doucet

Et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de février 2022.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-03-062 Renouvellement Combeq adhésion

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

Appuyé par Bernard Dumais

Et résolu ce qui suit :

- Renouveler l'adhésion de Véronique Baril comme membre de l'Association de la COMBEQ;
- Autoriser le paiement de la cotisation de 380 \$ (taxes en sus).
-

-Adoptée à l'unanimité—

Résolution 2022-03-063 Soumission CDEDQ (Compteurs d'eau du Québec) pour surveillance de pression en télémétrie cellulaire

ATTENDU la soumission numéro 2213 de CDEDQ pour un système de surveillance de pression en télémétrie cellulaire au coût de 4 429 \$ (taxes en sus).

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

Appuyé par Émilie Doucet

Et résolu d'accepter cette soumission de CDEDQ.

-Adoptée à l'unanimité-

Une erreur cléricale a été commise par l'omission du montant d'une demande de PPCMOI du règlement d'urbanisme #005-UR-2021 dont le coût est de 500\$ et non 200\$.

Résolution 2022-03-064 Nommer Gaétan Beauchesne représentant de la municipalité dans le dossier de la bâtisse de l'Âge d'Or et à signer les documents

ATTENDU le sinistre survenu à la salle de l'Âge d'Or (dégât d'eau);
ATTENDU que la municipalité doit nommer un représentant pour gérer ce dossier.

Il est proposé par Lucie Geoffrion

Appuyé par Émilie Doucet

Et résolu de nommer le conseiller Gaétan Beauchesne, représentant la municipalité dans ce dossier et qu'il soit autorisé à signer les documents nécessaires à ce dossier.

-Adoptée à l'unanimité -

La levée de l'assemblée est proposée par Bernard Dumais, appuyée par Marlène Doucet. Il est 19 heures 42.

Rita Dufresne, mairesse

Sylvie Genois, Greffière-trésorière

« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».